

GEO/MA/10/1  
Litt. E. 1704

à Vienne, ce 26. de Decembre  
1793.

De  
Hall-  
moelen  
te  
H.M.  
Shall  
precede  
1699

Sire,

J'ai cru de mon devoir de marquer à Votre Majesté à la fin  
de cette année les circonstances principales, qui sont relatives au mili-  
taire de ce pays. J'ose hardiment avancer, que la severité, avec laquelle  
on veille sur les moindres indiscretions des employés, & les punitions  
exemplaires de ceux, qui on peut taper d'avoir communiqué les mou-  
des secrets, & dont il y a eu des exemples frappans il y a bien peu de  
temps, rend les moindres informations d'une difficulté si décidée,  
que, meme à force d'argent, on ne parvient souvent qu'avec peine  
à des informations medrotes. Il m'est impossible, de ne pas témoigner

<sup>GEO/MA/10/</sup>  
Litt. E. 1704

à Vienne, ce 26. de Decembre  
1703.

Sire,

J'ai cru de mon devoir de marquer à Votre Majesté à la fin  
de cette année les circonstances principales, qui sont relatives au mili-  
taire de ce pays. J'ose hardiment avancer, que la severité, avec la quelle  
on veille sur les moindres indiscretions des employés, & les punitions  
exemplaires de ceux, qui'on peut taxer d'avoir communiqué les mou-  
des secrets, & dont il y a eu des exemples frappans il y a bien peu de  
temps, rend les moindres informations d'une difficulté si décidée,  
que, meme à force d'argent, on ne parvient souvent qu'avec peine  
à des informations mediocres. Il m'est impossible, de ne pas toujours

à Votre Majesté cette vérité, qui sûrement est bien reconnue ici, pour  
oser très humblement la supplier d'être convaincu, que si je ne puis  
mettre aux pieds de Votre Majesté des détails plus précis, ni des  
pièces plus détaillées, ce n'est ni manque de soins, ni de zèle.

J'ose en attendant me flatter, que quelques pièces relatives  
au militaire, que je joins à celle-ci, & qui sont d'une authenticité  
complète, méritent son approbation.

*n.º 1.2.* Les N.º 1. & 2. contiennent l'état précis des troupes au mois de Septem-  
bre, dont la différence jusques à ce mois-ci, ne peut être conside-  
rable. Votre Majesté daignera voir par là, que leur état est  
sûrement des plus complets, & quoiqu'il y ait bien des Soldats,  
qui ne pourroient servir en campagne, il n'est pas douteux, que  
ceux-ci, étant placés dans les bataillons de garnison, une  
seule levée de recrue mettroit tous ces Régimens au nombre  
complet

complet sans difficulté, ni perte de temps.

Pour la Cavallerie, il n'en est pas de même, & malgré le nombre considérable de chevaux effectifs sur le papier, elle manqueroit infiniment de remonte; cela dependroit cependant beaucoup de l'espece de guerre, qu'on voudroit entreprendre, & si c'estoit contre les Turcs, toutes les troupes, qui y seroient employées, demandant de la Cavallerie plus legere, trouveroient en Pologne & en Hongrie, sans compter le voisinage des nouvelles acquisitions, une très grande ressource. Il n'est agiroit par consequent que des troupes à employer contre d'autres Puissances, & si j'en juge par des rapports rassemblés de part & d'autre, je doute, que, sans augmentation, la Cavallerie puisse à moins de 40000 chevaux se mettre en état de guerre.

J'ai toujours eu l'honneur de la représenter à Votre Majesté comme infiniment en arriere de l'Infanterie. Depuis deux ans

la Cavallerie a surement gagné, elle monte mieux, & manoeuvre avec plus de celerité; malgré cela je ne puis m'empêcher de donner une grande preference à l'Infanterie.

n. 3.

Le detail de l'Artillerie, N. 3. Sire, mérite quelque observation. Votre Majesté daignera y voir, que depuis plusieurs années on a travaillé avec soin à assurer les frontières de la Hongrie. La crainte des Turcs pendant la dernière guerre avoit été un motif assez puissant, pour y porter déjà quelque attention; & les premières troubles en Pologne l'avoit rendu essentiel; L'arrangement des troupes de frontière, excellent en soi-même, avoit cependant aussi exigé de les soutenir par des places fortes, tant pour leur assurer leur propre pais, que pour fournir et assurer le nécessaire; voilà, Sire, les raisons, qui ont fait porter des soins & des dépenses à cette frontière abandonnée depuis la  
paix

avec  
 une  
 lions  
 a  
 a  
 un  
 P  
 le  
 me,  
 btes,  
 t. app.

paix de 1799; de là les augmentations considérables de Seterwaradein,  
 & la nouvelle forteresse d'Arrad, & de là l'amas considérable d'Artillerie,  
 qui se trouve dans cette partie, & qui y est à peu près depuis 4.  
 ans. Je dois malgré cela, Sire, y ajouter, qu'il n'y a que Seterwar-  
 adein, qui soit fourni au complet. Eger, Arrad & Temeswar  
 manquent encore de beaucoup, pour les mettre dans l'état, où l'  
 on veut, qu'ils soient, & je n'ai pas besoin d'ajouter, qu'on voit  
 au premier coup d'œil, que la Hongrie, & l'Autriche & la Bohême  
 ont été depuis ces temps-ci l'objet le plus considéré. La situation  
 politique actuelle a permis de négliger et les Pays-Bas, & l'  
 Italie, & sûrement les uns & l'autre sont très arriérés.

n. 4.  
 L'état des munitions y est conforme, & je dois seulement y  
 ajouter, que dans ces deux Numéros il n'est contenu, que ce qui  
 est ou selon les modèles requis, ou en état de service pour les places

la  
 paix

fortes.

Votre Majesté observera dans l'état de l'Artillerie une rubrique  
de Canons d'Annon; je n'ai pas encore pu parvenir à en voir, &

n. 5.

j'avoue, que selon les desseins, & l'explication, que j'ose joindre,  
l'invention m'auroit paru si fragile, & si peu susceptible de  
servir, que je n'aurois pas osé s'adresser à Votre Majesté, mais  
il faut nécessairement, que les essais, & les expériences répétées  
ayent déjà prouvé le contraire, puisqu'on en a fait faire 86.  
pièces à l'arsenal de Vienne. Elles ne sont destinées qu'aux  
troupes légères, & à suivre la Cavalerie, à la quelle on compte  
pareillement d'affecter des pièces de Canon.

n. 6.

Le n. 6. ne contient que les ordres des changements de quelques  
bataillons en Gallicie, Hongrie, & Sclavonie, & quoique cela varie  
un peu l'état. dans les provinces depuis le mois de Septembre,  
les

les états généraux présentés à Votre Majesté, n.º 1. & 2. n'en restent pas moins exactement les mêmes.

n.º 7. Le n.º 7. contient, Sire, l'état de la Marine du Danube. Je ne puis regarder tout ces arrangements que dans le même point de vue, que tous les autres relatifs à la Hongrie; il a été commencé depuis bien des années, & poursuivi avec le plus de vigueur, comme tous les autres, depuis les années 1766. jusqu'à 1770, quoique présentement on continue à y mettre la dernière main, pour pouvoir se servir avec avantage des grands frais, que ces arrangements ont causés.

n.º 8. n.º 8. est l'état du nouveau corps des troupes formées dans le Tyrol. Cette espèce de Milice, entièrement conforme & à la qualité du pays, & des habitants, approche des Miquelets. Armés & habillés à la légère, ils ne sont que pour garder les défilés presque impénétrables de ce pays, & pourroient sûrement y servir



avec un effet considerable contre toutes autres troupes.

№. 9.

№. 9. est la disposition des Generaux & Commandans.

№. 10. ne contient que le detail d'un nouvel arrangement, par lequel les armes de la Cavallerie & de l'Infanterie ne doivent plus etre polies, mais seulement bruniées, pour epargner par là le dommage, que l'on pretend que le polissage continuel fait aux cañons des armes,

№. 11.

& №. 11. fait un changement essentiel dans le service, en abolissant les recrues par capitulation. Je ne puis en dire la raison, puisqu'il paroît que cela devroit eloigner bien des etrangers, que l'espe-  
rance de la capitulation seduit, quoiqu'il n'en soit pas moins  
vrai, que soit par force ou par ruse, sans une protection parti-  
culiere, j'en ai peu vu, qui ayent ete tenuës.

№. 12.

№. 12. Tire, est un objet, qui dans le moment present n'a paru, meriter un peu plus d'attention. Elle daignera considerer, que  
- tous

№. 13.

tous les arrangements, qu'on y ordonne, sous ceux, que l'on pourroit prendre dans une apprehension de guerre très prochaine. On y ordonne le recouplement le plus prompt des équipages de campagne, la nomination des Chirurgiens, Quartier-mâtres, l'augmentation des Caporaux dans la Cavallerie, les rapports exacts des chevaux nécessaires; on y enjoind une attention particulière quant à la Conscription militaire, aux chevaux de trait, dans tous les pays, en un mot ce ne sont que des apparences de préparatifs les plus pressans.

no. 13. *Secr.* est un Ordre de bataille donné depuis peu aux Généraux, & dont on fait le plus grand mystère; je crois même qu'il y a des éclaircissements, & des instructions ultérieures, mais qu'il a été de toute impossibilité d'obtenir. Je n'ose pas même, pour ne pas ôter toute possibilité d'informations ultérieures,

en témoigner la moindre notion à ceux, qui en pourroient estre  
informés; mais on n'a qu'à y jeter un coup d'oeil, pour voir,  
clairement, qu'il ne peut estre destiné que contre les Turcs,  
ou au moins dans les provinces, où la guerre se fait actuellement.  
Cete armée est composée en ligne de 120. Bataillons, sans  
compter les Grenadiers; preuve incontestable, que les Régimens  
nationaux doivent servir en ligne, puisque sans eux ce  
nombre absorberoit les  $\frac{3}{4}$ . de l'Armée Autrichienne. Le  
peu de Cavallerie, sa disposition uniquement pour renforcer  
les angles, & entourée partout de l'Infanterie; un camp,  
qui fait face de tout côté, & des marches, pour pouvoir à chaque  
instant former des quarrés, & y concentrer la Cavallerie,  
et son Artillerie, et ses bagages; tout cela, tire, font de  
manoeuvres jusqu'ici sûrement inapplicables vis à vis d'autres  
ennemis

ennemis, que les Turcs.

Je suspens mon jugement, Sire, sur les vûes politiques de ces démarches; si peut-être l'on desire, que les Turcs en soient informés, si c'est en conséquence des arrangements avec les autres Cours; & si l'on espere de parvenir par là à faciliter la paix, en faisant craindre à la Porte un nouvel ennemi redoutable. Tout ce que je puis assurer, c'est que tous les autres arrangements sont assez pacifiques, pour prouver, que ce n'est qu'avec cet ennemi faible, qu'on croit d'avoir à faire; & sûrement vis à vis des autres Puissances, & surtout du Roi de Prusse, on est bien éloigné de faire seulement les arrangements les plus éloignés. Tout le train immense de charriage, attaché depuis quelques années à l'Armée, tant pour les munitions & les boulangeries que pour les dépôts, & dont le but sous M. de Saxe n'avoit

été que d'avoir par là cette partie oneruse & considérable, suffisamment préparée pour une guerre, va, dit-on, être abolie, comme trop coûteuse, & les besoins charriés comme ci-devant par les provinces.

L'article des depôts de rivières, Sire, quoiqu'il m'ait été impossible, d'en obtenir un état, est cependant suffisamment connu; il n'y a sûrement nulle part des dépôts suffisans pour des armées; mais il y a cette différence, que depuis de très bonnes récoltes, & sans avoir eu de la disette auparavant, la Hongrie est remplie de grains, & dans cette partie on pourroit sûrement faire subsister une armée; dans toutes les autres on ne le pourroit pas. Je suis sûr, que, pour rassembler une armée de 50 m hommes en Bohême, en Moravie, ou en Autriche, il faudroit, Sire, des arrangements de plusieurs mois, & qu'on ne pourroit ni cacher, ni colorer.

C'est

C'est ce même point, qui depuis près de deux ans a permis au Roi de Suède, de prescrire la loi ici, malgré toutes les démonstrations préalables du contraire, & qui continueront à avoir le même effet; & c'est de ces principes, que je croirois pouvoir assurer, que sans un changement de circonstances bien improbable & improbable, les Turcs seroient les seuls ennemis, contre lesquels cette Cour voudroit s'engager dans ce moment.

Il a été supposé, que le départ de M. de Saxe occasionneroit de grands changemens, & que M. de Saxe auroit une très grande part dans les arrangements. Jusques ici cependant cela ne s'éclaircit que peu, & l'Empereur paroit faire à peu près tout, en donnant des ordres surtout directement au Conseil de guerre. Il n'y a que le train des vivres, qui jusques ici est décidé d'être aboli. Pour les commissions des fournisseurs pour

L'armée, qui ont fait un des griefs les plus feneves contre M. de  
Lascy, tant de la part des provinces, que du militaire, il me  
paroît pas, qu'on veuille encore y toucher; d'autant plus que  
les griefs principaux ne peuvent sûrement regarder que  
les abus dans l'administration, qui, dans des details aussi  
immenses sont, je crois inévitable, mais je crois, qu'on sent  
la difficulté de renverser un projet aussi vaste, & encore plus  
d'y substituer un autre, & que l'on est fort éloigné de vouloir  
remettre la direction de ces details entre les mains des Régimens.

J'ai eu plus d'une occasion, Sire, de m'expliquer ample-  
ment sur les details de ces commissions reconomiques avec les  
Chefs les plus impartiaux. Tous unanimement sont d'accord,  
que, si le corps des troupes étoit moins nombreux, les pais  
moins vastes, & les changemens moins frequens, et pour les  
quartiers

quartiers, & pour le nombre des troupes dans une Province, les four-  
 nitures faites par les Régimens auroient des avantages. Tous  
 avoient, qu'avec un peu d'inspection sur le peu des Chefs, qui  
 pourroient penser assez mal, pour abuser de cette confiance,  
 les fournitures seroient meilleures, plus solides, & moins conteu-  
 ses, mais tous aussi convaincuement, que cette économie particu-  
 liere mettroit des entraves aux grandes opérations, & seroit  
 très à charge dans les evenemens inopinés. Nous avons vu  
 depuis trois ans des Régimens des frontières Turques se trouver  
 peu à peu sur celles d'Italie; des Régimens des Pais-Basse,  
 trouver en Esclavonie, & sur les frontières de la Russie rouge.  
 Delaisés à leurs propres arrangements, comment seroit-il  
 possible, que ces Régimens n'eussent manqué de tout? Il y a  
 peu d'années, que l'Esclavonie contenoit 6. ou 8. bataillons, ou



Pendant celle-ci il s'en est trouvé près de 70. Les amas pareils de trouppes jetés tout à coup dans une seule Province, dans laquelle le Gouvernement n'auroit fait aucun depot de cette espece, auroient mille difficultés. Selon l'arrangement il n'y a aucune Province, qui, n'ayant pour soi-même des amas, & pouvant bien facilement s'aider par toutes les Provinces les plus voisines, ne soit à plus forte raison capable de fournir des ressources considerables pour tous les besoins momentanés.

Je souhaite ardemment, que le peu d'éclaircissemens, que j'ose très humblement presenter à Votre Majesté, puissent meriter sa gracieuse approbation, & je m'efforterois de les augmenter, si je savois, qu'il y en eut, qui puissent plus particulièrement meriter son attention; il n'est au moins pas douteux, que la Branche du militaire, quoique bien avancée, est

1704(9)

est cependant un objet trop journalier des occupations de S. M.  
l'Empereur, pour ne pas fournir toujours des arrangements  
dignes d'être observés.

Je suis avec un zèle, & un respect des plus achevés

Sire

de votre Majesté

Le plus humble et soumis  
serviteur et sujet  
J. Wallmoden

26 Dec 1773

